



C.P.A.S. de Villers-la-Ville
Province du Brabant Wallon
1495 Marbais
Tél. 071/88.00.28
Fax. 071/88.00.38

**Le Centre Public d'Action Sociale de Villers-la-Ville
engage
un(e) puériculteur(rice) H/F/X**

Le CPAS de Villers-la-Ville procède au recrutement d'un puériculteur(rice) pour la crèche « Les Pious-Pious » à Marbais. Le/la puériculteur(rice) est chargé(e) d'assurer un accueil de qualité pour chaque enfant, en partenariat avec les familles et en collaboration avec l'équipe de la crèche, en référence au projet d'accueil de celle-ci. Il/elle est placé(e) sous l'autorité de la chef de Service Petite Enfance.

FONCTION : (liste non exhaustive)

- Analyser les réactions des enfants et des parents pour comprendre les enjeux, les sensibilités, les difficultés.
- Analyser les situations, comportements inhabituels, pour tenter de comprendre ce qu'il se passe, essayer de déduire l'origine du changement d'attitude.
- Etudier l'aménagement de l'espace de la crèche, afin de fournir un environnement adapté aux besoins des enfants et en adéquation avec le projet pédagogique.
- Faire des liens entre les différentes formes de développement de l'enfant (psychomoteur, cognitif, schéma corporel, affectif,..).
- Déduire ce que l'enfant vit, ressent, l'expression d'un besoin qu'il ne sait pas exprimer avec des mots,...
- Anticiper les réactions des enfants en donnant des consignes claires pour éviter les accidents, disputes,...
- Choisir les jeux et jouets en fonction de l'objectif pédagogique poursuivi.
- Ritualiser le déroulement de la journée, en distinguant les moments d'activités/repos, de jeu individuel/d'animations collectives, des repas, des soins, des siestes.
- Estimer le matériel et le temps nécessaires à la réalisation d'une activité.
- Evaluer le niveau de participation qui peut être attendu de l'enfant, compte tenu de son niveau de développement.
- Fixer des règles aux enfants dans le cadre des animations, des repas, au cours de la journée, pour les faire évoluer.
- Gérer les risques d'accident dans l'aménagement de l'espace en adaptant l'environnement aux normes de sécurité et d'hygiène.

- Gérer les risques de contagion en appliquant les consignes de précaution de l’infirmière ou de la crèche et/ou du médecin.
- Canaliser les disputes, tensions, conflits entre les enfants.
- Canaliser son énergie face à un public d’enfants qui bougent, rigolent, rouspètent, crient, pleurent,...toute la journée.
- Rester vigilant pendant les jeux pour prévenir les risques de disputes, de chutes, ...
- S’adapter aux personnalités, exigences, aux rituels des parents en restant dans le cadre convenu au sein de la crèche.
- S’adapter dans les échanges avec l’enfant, en tenant compte de son rythme, son niveau de développement et de sa personnalité.
- Accompagner les enfants dans l’apprentissage des règles de la vie en groupe, les comportements quotidiens qui le préparent à l’entrée à l’école, l’apprentissage de la propreté, dans la prise des repas, dans leur développement moteur et psychologique.
- Collaborer dans une ambiance professionnelle et conviviale avec les autres puéricultrices, la Directrice, l’infirmière, le personnel de cuisine.
- Consoler et rassurer l’enfant quand il se montre en difficulté.
- Encadrer les enfants individuellement et en groupe.
- Participer aux activités et jeux avec les enfants.
- Recadrer les enfants qui ne respectent pas les consignes ou dépassent les limites en leur expliquant les risques et conséquences ainsi que les raisons des limites, pour donner du sens et aider l’enfant à comprendre.
- Recadrer les parents qui ne respectent pas les limites et règles de la crèche.
- Soigner les enfants, effectuer les toilettes et le change, faire du soin de l’enfant un moment privilégié.
- Assurer le reporting régulier de ses activités auprès de la direction.
- Animer des activités quotidiennes ludiques.
- Développer la relation de confiance avec l’enfant en le sécurisant et en accompagnant le départ des parents.
- Encourager l’enfant à développer son langage, échanger, jouer, bouger et à participer aux activités.
- Stimuler l’enfant et le sensibiliser par des techniques d’éveil et des activités de psychomotricité (jeux, chansons...).
- Valoriser les réalisations, réussites, évolutions de l’enfant et l’encourager à poursuivre.
- Echanger avec les parents au sujet des habitudes, rituels, besoins de l’enfant, progrès, goûts, interactions de l’enfant.
- Noter les présences dans le registre de présences.
- Prendre connaissance des informations, explications aux parents pour mieux comprendre les réactions, l’état de l’enfant.
- Rapporter les problématiques relatives à l’enfant à la direction, à l’infirmière, aux parents selon le cas.
- Participer activement aux réunions de travail.

PROFIL DE COMPETENCES :

- Respecter les horaires convenus.
- Réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi, en présence d’un événement soudain.
- S’intégrer dans l’environnement de travail.
- Se tenir informé de l’évolution du métier.
- Communiquer aisément.
- Travailler méthodiquement et rigoureusement.

- Adopter des positions de travail sécuritaires et fonctionnelles.
- Entretenir une relation de confiance avec les personnes.
- Adopter un comportement honnête et réservé.
- Respecter les procédures et directives données par la ligne hiérarchie.
- Agir dans les limites de la profession.
- Bonne hygiène de soi.
- Se montrer accueillant avec les enfants et les parents.
- Respecter le secret professionnel.
- Se montrer proactif.
- Respecter les règles d'hygiène applicables en collectivité.
- Se montrer ouvert aux différences culturelles, philosophiques, au handicap,...
- Se montrer patient avec les enfants plus lents, fatigués, en colère.
- Décoder les signaux émis par les enfants solitaires ou en recherche d'affection, de contact, d'attention.

CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION :

- Etre âgé de 21 ans au moins.
- Etre belge ou citoyen de l'Union européenne.
- Jouir de vos droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite irréprochable.
- Etre titulaire du permis de conduire B
- Disposer d'un passeport APE est un atout.
- **Être en possession d'un des diplômes suivant :**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou équivalent antérieur et un des diplômes visés dans la liste ci-après :

- Certificat de qualification puériculteur-trice (inclut le CESS ou équivalent antérieur).
- Certificat de qualification agent d'éducation.
- Diplôme de chef d'entreprise « accueillant(e) d'enfant IFAPME/EFPME » (le diplôme de chef d'entreprise « directeur de maison d'enfants » est assimilé et donc reconnu au même titre pour autant que le titulaire dispose également d'un CESS).
- Certificat de qualification auxiliaire de l'enfance (enseignement de promotion sociale).
- Certificat de qualification éducateur-trice (enseignement de promotion sociale).

Une expérience dans le domaine de la petite enfance constitue un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Régime de travail : Temps plein
- Heures/semaine : 38h
- Horaire : variable entre 7h00 et 18h36, horaires en fonction des besoins du service (avec au minimum une ouverture et une fermeture/semaine)
- Type : Contrat de remplacement
- Salaire : échelle barémique de niveau D2 allant de 15.022,36 € à 20.430,54 € (hors index).
Prise en compte de tous les services effectifs accomplis en qualité d'agent statutaire ou contractuel dans le secteur public ainsi que ceux accomplis dans le privé et/ou comme indépendant (maximum 10 ans) à condition qu'ils puissent être considérés comme utiles à la fonction.
- Début du contrat : le plus vite possible

AVANTAGES :

- Chèque repas de 7,00 euros par jour presté (avec retenue de 1,09 euros)
- Pécule de vacances et prime de fin d'année
- 26 jours de congé par an + jours compensatoires pour les jours fériés qui coïncident avec un samedi ou un dimanche (une partie des congés sont à prendre pendant les semaines de fermeture de la crèche)
- Larges possibilités de formations en cours de carrière

MODALITES DE CONTACT :

La candidature doit être envoyée **au plus tard le lundi 06 février 2023 à minuit** par courrier à : CPAS de Villers-la-Ville Gaëlle GASTMANS (Chef de Service Petite Enfance) Rue du Berceau, 24 à 1495 Marbais ou par mail gaelle.gastmans@cpas-villerslaville.be Téléphone : 0474/66.03.41

Celle-ci devra être accompagnée des documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae
- Une copie de votre diplôme
- Un extrait de casier judiciaire modèle 2 (de moins de 3 mois)

Seuls les dossiers complets seront retenus pour la procédure de recrutement.

Les candidatures retenues sur base des conditions d'accès à la fonction seront conviées à un entretien oral qui se déroulera **le mercredi 08 février 2023** dans les locaux du C.P.A.S. de Villers-la-Ville.

En cas d'engagement, la personne recrutée s'engage à fournir **au plus tard à la signature du contrat de travail les documents suivants :**

- La preuve de l'état d'immunité contre la rubéole (pour les personnes de sexe féminin de 21 à 50 ans).
- Un certificat médical original de moins de 3 mois attestant qu'au moment de l'examen, il n'existe aucun signe d'affection physique et psychique susceptible de représenter un danger pour les enfants accueillis.
- La version originale de l'extrait de casier judiciaire modèle 2 (de moins de 3 mois)